

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL 2024 DE
LA VILLE DES
LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Sonia ANGEL.

CONSEIL MUNICIPAL 3 JUILLET 2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2024 DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le Budget primitif 2024 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Une décision modificative n°1 du budget principal 2024 doit être adoptée afin de prendre en compte des dépenses et recettes nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°1 du budget principal 2024 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	-
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	2 401 736,00
78	Reprises provisions semi budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 401 736,00
042	Opérat* d'ordre entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		2 401 736,00
R002		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		2 401 736,00

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
13	Subventions d'investissement reçues	2 387 724,96
Total des recettes d'équipement		2 387 724,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
Total des recettes financières		-
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement		2 387 724,96
021	Virement de la section de fonctionnement	2 315 736,00
040	Opérat* d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat* patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 315 736,00
TOTAL		4 703 460,96
R001		
RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 703 460,96

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
011	Charges à caractère général	85 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		86 000,00
66	Charges Financières	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		86 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 315 736,00
042	Opérat* d'ordre entre sections	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 315 736,00
TOTAL		2 401 736,00
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		2 401 736,00

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	
21	Immobilisations corporelles	10 200,00
Total des opérations d'équipement		4 693 260,96
Total des dépenses d'équipement		4 703 460,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses Imprévues	
27	Autres Immobilisations financières	
Total des dépenses financières		-
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		4 703 460,96
040	Opérat* d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat* patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		4 703 460,96
D001		
RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 703 460,96

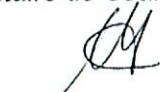
Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance


Sonia ANGEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240703-D97-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.